Maître de l'Ouvrage :

CHU ROUEN NORMANDIE
1, rue de Germont
76031 Rouen cedex

Création d'un auvent et d'un sas pour le bâtiment L'Argilière

147, avenue du Maréchal Juin
à BOIS-GUILLAUME (76230)

Lot n°04 MENUISERIES INTERIEURES - PLAFOND - CLOISONS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Phase : DCE du 10 Septembre 2026

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE :

AZ ARCHITECTURE
Architectes - Mandataire
107, allée François Mitterrand
76100 ROUEN
☎ 02.35.88.04.48
contact@az-architectes.com

ECONOMIE 80
Economiste & BET V.R.D.
1170 route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
☎ 02.35.60.12.12
contact@economie80.fr

CONSULTYS
BET CVC - Plomberie - FM
30 boulevard de Verdun
76120 LE GRAND-QUEVILLY
☎ 02.35.03.24.07
vesa@vesa.fr

BIELEC
BET CFO/Cfa
10, rue Andrei Sakharov
76130 MONT ST AIGNAN
☎ 02.35.98.16.18
xbackert@bielec.fr

BOIS & BETON
BET Structures
1170, Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
☎ 02.35.60.12.12
a.nguyen@boisetbeton.com

OASIIS
BE Environnement
12, rue des Frigos
75013 PARIS
☎ 01.42.01.00.79
laurie.olive@oasiis.fr

ATELIER STRATES
Architecte Paysagiste
3, rue Larcher
14400 BAYEUX
☎ 02.31.92.84.42
contact@atelier-strates.fr

ACOUSTIBEL
BET Acoustique
114, rue du Moulin à vent
76760 YERVILLE
☎ 02.35.16.68.44
rouen@acoustibel.fr

Sommaire

CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - ISOLATIONS 4

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 4

Document de référence 4
Prototype / Échantillon 4
Nettoyage 5
Dispositions diverses 5
Conditions hygrométriques 5
Protection : 5
A INCLURE 6
Réhabilitation 7
Obligation des entrepreneurs 7

DESCRIPTION DES OUVRAGES 8

GENERALITES : (relatives aux ouvrages de cloisonnement et de doublage) 8
Traitement des joints entre plaques 8
Traitement des points singuliers 8
Travaux consécutifs à la mise en place de l'installation électrique à prévoir à la charge du corps d'état CLOISON (cloison sèche et cloison de doublage) : 8

1 CLOISONS DE DISTRIBUTION SUR OSSATURE METALLIQUE 8

1.1 Cloisons de distribution sur ossature métallique 98/48 - BA 25 (Duo'Tech) 8
1.2 Cloisonnement et dispositions provisoires 9

2 DOUBLAGE COLLE 9

2.1 Doublage isolant thermo - acoustique 9

3 PLAFONDS - ISOLATION 10

3.1 Plafonds et jouées en plaques de plâtre R60 sur ossature métallique 10
3.2 Isolation thermique dans charpente de couverture 10

FAUX-PLAFONDS 12

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 12

Document de référence 12
NETTOYAGE 12
Dispositions diverses 12

Spécifications techniques12
A inclure13
Réhabilitation.....13
DESCRIPTION DES OUVRAGES 14
4 PLAFOND PLAQUE DE PLATRE PERFOREE 14
4.1 Plafond plaque de plâtre perforée sur ossature métallique14
5 FAUX-PLAFOND BOIS EXTERIEUR 14
5.1 Faux-plafond extérieur en mélèze à claire-voie14

CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - ISOLATIONS

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Document de référence

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions de la législation en vigueur, des Décrets et Arrêtés ministériels, des Normes Françaises et Européennes éditées par l'A.F.N.O.R., des Cahiers des Clauses Spéciales (C.C.S.) ou autres en vigueur à la date de la consultation.

Liste non limitative des fascicules établis par le "Groupe D.T.U." :

- DTU 25.31 (NF P72-202-1) (avril 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : (P72-202-1)

- DTU 25.31 (NF P72-202-2) (avril 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : (P72-202-2)

- DTU 25.31 (P72-202-3) (juillet 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Partie 3 : Mémento (Indice de classement : (P72-202-3)

- NF DTU 25.41 P1-1 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : (P72-203-1-1)

- NF DTU 25.41 P1-2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : (P72-203-1-2)

- NF DTU 25.41 P2 (décembre 2012) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : (P72-203-2)

Autres documents :

Norme NF EN 12831 – Méthodes de calcul des déperditions calorifiques de base.

Règles Th-Bat :
Règles Th-I : Caractérisation de l'inertie thermique des bâtiments
Règles Th-L : Caractérisation du facteur de transmission lumineuse des parois du bâtiment
Règles Th-S : Détermination du facteur solaire des parois des bâtiments
Règles Th-U : Détermination du coefficient moyen de déperdition par transmission à travers les parois du bâtiment (Ubât) - Fascicules 1 à 5

Règles Th-BCE :
- Conditions générales d'emploi et contrôle des éléments préfabriqués de hauteur d'étage en plâtre à parements lisses pour cloisons de distribution et de doublage. Cahier du CSTB, Cahier n° 1362, livraison 166, Janvier - Février 1976.
- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois, et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs. Cahier du CSTB, Cahier n° 3567, Mai 2006.

Prototype / Échantillon

Afin de déterminer le choix de l'Architecte, l'Entreprise retenue fournira sans incidence financière, sur simple demande, un élément prototype de sa fabrication ou un échantillon de produit, représentatif de l'ouvrage

concerné.

Nettoyage

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra procéder au nettoyage du chantier et à l'évacuation de ses déchets jusqu'au lieu de dépôt aménagé par l'Entrepreneur du corps d'état GROS-OEUVRE.

Dispositions diverses

Les éléments préfabriqués non assimilés au traditionnel seront mis en œuvre suivant Avis Techniques du C.S.T.B. et spécifications d'emploi du fabricant.

Planimétrie : suivant spécifications du D.T.U. n° 59.1, travaux de peinturage.

Planitude locale :
- Un réglet de 0.20 m appliqué sur les cloisons et doublages, au droit des joints, ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 1 mm, ni de changement de plan entre 2 panneaux.

Planitude générale :
- Une règle de 2 m déplacée en tous sens, sur les cloisons et doublages, ne doit pas faire apparaître un écart supérieur à 5 mm.

Conditions hygrométriques

Si, au début ou en cours d'exécution, l'Entrepreneur constate que les conditions hygrométriques de l'air ambiant exigent un chauffage pour permettre la pose de ses ouvrages, il en avise, sur le champ, l'Architecte.

Les frais correspondants à l'obtention de ces conditions, notamment de celles qui pourraient résulter du chauffage des locaux, sont à la charge de l'Entrepreneur.

Protection :

Tous les bois recevront en totalité un traitement fongicide et insecticide, homologué A.F.P.B. - BOIS PLUS, traitement effectué dans une station agréée. L'Entrepreneur fournira, avant la réception, une attestation (suivant normes NFB 50-101 et NFB 52.001) spécifiant la qualité "durabilité" du bois en classe 1, 2, 3 ou 4, concernant les classes de risques biologiques d'emploi du bois.

La classe de risque biologique devra correspondre aux emplois auxquels sont destinés les bois, l'Entrepreneur sera responsable de la classe choisie, suivant normes EN 335 et EN 351.

Classe	Situation générale en service	Humidité du bois	Risques d'humidification	Insectes	Champignons	Zone vulnérable
1	A l'abri des intempéries (lambris, parquets, menuiseries intérieures)	Toujours < 18 %	Aucun	Insectes xylophages Termites		0 à 3 mm.
2	A l'abri des intempéries (charpentes, planchers, ossatures)	Parfois > 20 %	Occasionnels	Insectes xylophages Termites	Pourritures superficielles à virulence faible	0 à 3 mm.
3A	Non abrité, sans contact avec le sol (bardages peints, menuiseries extérieures)	Souvent > 20 %	Fréquents **sans** stagnation d'eau	Insectes xylophages Termites	Pourritures superficielles à virulence faible	0 à 3 mm. (sans stagnation d'eau sur du bois debout)
3B	Non abrité, sans contact avec le sol (bardages, menuiseries extérieures)	Souvent > 20 %	Fréquents **avec** stagnation d'eau possible	Insectes xylophages Termites	Pourritures plus significatives, virulence modérée à forte.	6 mm et plus en latéral et jusqu'à 30 à 50 mm en bois debout et assemblages
4	Contact avec le sol ou l'eau douce (pieds de poteaux, aménagements extérieurs)	Toujours > 20 %	Permanents avec rétention ou stagnation d'eau	Insectes xylophages Termites	Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle	Tout le volume du bois (au minimum sur une partie des pièces).
5	Bois en contact avec l'eau de mer (piliers, pontons, bois immergés)		Permanents	Térébrants marins	Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle	Tout le volume du bois

L'Entrepreneur fournira le certificat de traitement des bois.

A INCLURE

L'Entrepreneur responsable du présent corps d'état devra prévoir et inclure dans ses prix unitaires de Plafonds et Faux-Plafonds, si nécessaires :

- Toutes les ossatures complémentaires bois ou métalliques, y compris ossatures primaires.

- Toutes les suspentes et accessoires pour plénum de grande hauteur.

- La prise en compte des surcharges liées aux passages des réseaux fluides, faux-plafonds rapportés, reprises de charges ponctuelles, etc.

- Les grilles de ventilation dans les faux-plafonds, dans le cas de souche de désenfumage dans le plénum.

- Les grilles de ventilation dans les faux-plafonds dans le cas de plénum ventilé ; dans le cas d'isolation, la découpe de celle-ci au droit des grilles de ventilation.

- Dans le cas de faux-plafonds extérieurs, il sera prévu systématiquement des clips anti-soulèvement.

- Le calepinage des faux-plafonds suivant plans de l'Architecte et d'électricité pour l'appareillage des luminaires encastrés.

- Les trous pour encastrement des différents appareils d'éclairage.

- Les armatures secondaires pour finition autour des appareils d'éclairage.

Réhabilitation

- L'entrepreneur du présent corps d'état devra se rendre sur place avant le rendu de son offre et la réalisation des travaux, afin d'inclure toutes les modifications et/ou d'adaptations particulières dus au site.

Obligation des entrepreneurs

Les Entrepreneurs sont tenus de joindre à leur offre de prix, une documentation technique du matériel proposé pour la réalisation du projet.
Cette documentation devra indiquer :
- la marque et provenance des matériaux
- la nature et la qualité de tous les éléments constitutifs
- la description des fonctionnements et systèmes de manœuvre
- le traitement et la protection des accessoires métalliques
- les possibilités de variantes

Cette documentation sera complétée par les Avis Techniques, Certificats d'essais, et labels correspondants.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

GENERALITES : (relatives aux ouvrages de cloisonnement et de doublage)

Traitement des joints entre plaques

Finitions : au droit de tous les joints entre plaques, et contre éléments de Gros-Œuvre : bandes d'armatures avec enduit de collage et enduit de finition.
En fin d'exécution, l'enduit ne doit présenter ni pulvérulence superficielle, ni gerçure, ni craquelure, ni trou ou strie de profondeur supérieure à 1 mm ; de plus, il ne doit pas présenter de façon systématique de trous ou stries de profondeur inférieure à 1 mm.

Les angles saillants seront traités de la même manière à l'aide de bandes armées.

Les têtes de vis seront rebouchées.

L'Entreprise titulaire du présent corps d'état devra prévoir l'étanchéité à l'air de tous les angles rentrants à la jonction entre cloisons, doublage et habillage plaques de plâtre sur murs et à la jonction entre ces éléments et les plafonds en plaques de plâtre.

Dispositions particulières en pied de doublages, cloisons et gaines techniques :
- Pour locaux EB+ collectifs ; une protection du pied d'ouvrage sera réalisée par bande d'étanchéité marouflée dans la première passe fraîche, puis recouverte par la 2ème passe. Ce traitement sera également réalisé sur les angles conformément aux prescriptions du fabricant et amendement aux DTU 25.41 et 25.42.

Traitement des points singuliers

Tous les traitements des points singuliers, notamment au droit des joints de dilatation et de fractionnement, devront être conformes aux DTU 25.41, DTU 25.42, réglementations en vigueur et recommandations du fabricant.

Travaux consécutifs à la mise en place de l'installation électrique à prévoir à la charge du corps d'état CLOISON (cloison sèche et cloison de doublage) :

- Pose des conduits en encastré dans les cloisons pour toutes les descentes aux appareillages électriques (l'Entrepreneur électricien prévoit conduits et fils en attente en plafond).
- Pose des conduits en encastré dans les cloisons pour toutes les remontées du sol aux appareillages électriques (l'Entrepreneur électricien prévoit conduits et fils en attente au plancher).
- Exécution des sorties de fils à travers les cloisons depuis les boîtes incorporées aux bouches.
- Exécution des trous dans les cloisons à la scie cloche pour l'encastrement de tout l'appareillage électrique et réservation pour gaine GTL.

NOTA : L'exécution de tous ces travaux sera réalisée sur indication et accord de l'Entrepreneur (ELECTRICITE), notamment pour les boitiers électriques encastrés dans les cloisons sur ossature métallique qui ne devront pas être dos à dos (écartement d'au moins 60 cm). Dans le cas contraire, et à la demande du corps d'état ELECTRICITE, le présent corps d'état devra prévoir une plaque de plâtre disposée à l'intérieur de la cloison au niveau des 2 boitiers en vis à vis (largeur de la plaque étant égale à l'entraxe des montants et dépassant de 50 cm en hauteur de part et d'autre des boitiers).

1 CLOISONS DE DISTRIBUTION SUR OSSATURE METALLIQUE

1.1 Cloisons de distribution sur ossature métallique 98/48 - BA 25 (Duo'Tech)

Epaisseur de la cloison : 98 mm
Type de parement : simple
Epaisseur des plaques : 25 mm
Largeur des montants : 48 mm

Composition :
Ossature métallique composée de rails et montants à ailes.
Les montants seront simples ou doubles suivant hauteur.
Entraxe des montants : 0.45 m, 0.90 m suivant hauteur.

Plaques de plâtre A2-s1,d0 (M0) de type DUO'TECH 25 standard ou DUO'TECH 25 Marine (selon destination du local) à raison de 1 plaque de 25 mm par face, vissées sur l'ossature métallique.

Renforcement acoustique à l'intérieur des cloisons par un matelas laine minérale de 45 mm d'épaisseur. (Facultatif)

Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant.

Renforts dans les cloisons au moyen de fourrures bois nécessaires pour la fixation des charges lourdes mises en œuvre par les corps d'état techniques.

L'ensemble procurera une isolation acoustique avec isolant minérale de RA : 54 dB, et aura une résistance au feu : EI 60.

LOCALISATION :
A prévoir suivant plans, pour fermeture du sas sur l'accueil et y compris en jouées au-dessus des ensembles de portes automatiques.
Y compris intervention au droit du flocage pour fixation de la tête de cloison.

1.2 Cloisonnement et dispositions provisoires

L'entreprise titulaire du présent lot devra assurer, pendant toute la durée du chantier tous corps d'état, et suivant le phasage à définir pendant la période de préparation, en concertation avec l'OPC et le coordonnateur SPS, l'isolement des zones de travaux par rapport aux zones maintenues en activité par le Maître d'Ouvrage.
Ces isolements devront garantir la sécurité des personnes et des biens (détérioration, vols, vandalisme), ainsi que la protection au froid, à l'air, à l'eau, aux bruits, et à la poussière des zones en activité.
Ces cloisonnements et blocs-portes d'accès éventuels, seront réalisés en matériaux rigides, présentant une résistance suffisante, lisses et peints côté locaux en activité, et de nature permettant un affaiblissement acoustique et une isolation thermique satisfaisante.
La disposition de ces isolements devra être compatible avec la réglementation en vigueur, et notamment en ce qui concerne les sorties de secours et la réglementation handicapés.
Compris mise en place, par phase, des dispositifs d'isolement, maintien en état pendant la phase concernée, dépose et/ou déplacement et/ou adaptation ; réfection des parements environnants, et nettoyage.
Evacuation en fin de chantier.
L'ensemble des prescriptions ci-dessus est à prévoir en totalité par la présente entreprise.

LOCALISATION :
A prévoir pour la séparation des zones travaux et publics, compris mise en place de porte de chantier avec fermeture pour limiter l'accès.
Suivant plan de confinement.

2 DOUBLAGE COLLE

2.1 Doublage isolant thermo - acoustique

Isolation thermique des parois extérieures en éléments industrialisés de hauteur d'étage.

Constitution des doublages :
- 1 plaque de plâtre à peindre de 12,5 mm d'épaisseur sans barrière pare-vapeur, collée sur un matériau isolant, en polystyrène expansé graphité gris et élastifié, hautement thermique.
- Les plaques de plâtre comporteront des bords amincis permettant la dissimulation des joints.

Mise en œuvre :
- Fixation des doublages par collage à l'aide de mortier spécial adhésif, conformément aux avis techniques, aux D.T.U. 25-42, 20-1, 22-1, 23-1 et 70-1, au cahier du C.S.T.B. 1624 et aux recommandations du fabricant.
- Y compris traitement des joints, traitement des points singuliers, toutes adaptations nécessaires, etc.

Les doublages bénéficieront de la certification ACERMI en cours de validité.

Réaction au feu : B-s1,d0 (M1)
Mise en œuvre conformément aux DTU et normes en vigueur, ainsi qu'aux recommandations du fabricant retenu.

LOCALISATION :
A prévoir pour le doublage du sas, au droit du relevé béton.

3 PLAFONDS - ISOLATION

3.1 Plafonds et jouées en plaques de plâtre R60 sur ossature métallique

Composition :
- Cornière ou rail, au périmètre des locaux.
- Ossature primaire et secondaire métallique F530 avec montage PRF, suivant un entraxe de 0.60 m composée de fourrures clipsées directement sur les suspentes
- Plafond réalisé à l'aide de 2 plaques de plâtre à haute résistance au feu BA13, à bords amincis.
- Épaisseur des plaques : 12,5 mm
- Largeur des plaques : 1,20 m

Les plaques seront disposées perpendiculairement à l'ossature et fixées mécaniquement.

Les joints entre plaques et contre maçonnerie seront traités suivant la technique, enduit et bande du fabricant.

Y compris traitement des joints, façon de chevêtre et rampant, renforts divers, traitement des points singuliers, toutes adaptations nécessaires, etc.

Mise en œuvre conformément aux normes et DTU en vigueur, ainsi qu'aux recommandations du fabricant retenu.

Pour plafond sous charpente nécessitant une exigence particulière à la réaction au feu en fonction des besoins et des aménagements intérieurs à prévoir dans le cadre de l'opération, ainsi que pour toutes autres prestations le nécessitant.

LOCALISATION :
A prévoir en plafonds du sas, dans l'emprise charpente métallique.

3.2 Isolation thermique dans charpente de couverture

La mise en œuvre s'effectuera en superposant 2 couches de panneaux semi-rigide ou rouleaux d'isolant bénéficiant de la certification ACERMI : de type Isoconfort 35 Revêtu Kraft ou non (suivant mode de pose) ayant une conductivité thermique minimum de 0,035 W/(m.k) des Ets. ISOVER ou équivalent.

Epaisseur totale : 200mm

Sujétions particulières (selon le cas) pour la mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité à l'air de type pare-vapeur adéquate, compris traitement de tous les points singuliers associés au système.

Y compris renforts divers et maintien des isolants entre éléments de charpente de couverture, traitement des points singuliers, toutes adaptations nécessaires, etc.
Mise en œuvre conformément aux normes et DTU en vigueur, ainsi qu'aux recommandations du fabricant retenu.

LOCALISATION :
A prévoir dans le sas, au-dessus du faux-plafond.

FAUX-PLAFONDS

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Document de référence

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions de la législation en vigueur, des Décrets et Arrêtés ministériels, des Normes Françaises et Européennes éditées par l'A.F.N.O.R., des Cahiers des Clauses Spéciales (C.C.S.) ou autres en vigueur à la date de la consultation.

Liste non limitative des fascicules établis par le "Groupe D.T.U." :

- NF DTU 58.1 P1-1 (décembre 2008) : travaux de bâtiment – plafonds suspendus – partie 1-1 : cahier des clauses techniques types (CCT) (indice de classement : P 68-203-1-1).

- NF DTU 58.1 P1-2 (décembre 2008) : travaux de bâtiment – plafonds suspendus – partie 1-2 : critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P 68-203-1-2).

- NF DTU 58.1 P2 (décembre 2008) : travaux de bâtiment – plafonds suspendus – partie 2 : cahier des clauses administratives spéciales types (CGS) (indice de classement : P 68-203-2).

Autres documents :

- Recommandations professionnelles du SNA pour la liaison et la coordination des façades, cloisons démontables et amovibles, habillages intérieurs métalliques et plafonds suspendus.

NETTOYAGE

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra l'enlèvement des gravois, déchets, débris et emballages provenant de ces matériaux.

Dispositions diverses

Avant tout commencement des travaux, l'Entrepreneur du présent corps d'état devra accepter les supports de ses ouvrages, ou bien prévenir en temps utile le Maître d'Œuvre d'exécution des anomalies constatées et pouvant nuire à la bonne tenue de ses ouvrages.

Spécifications techniques

Les travaux comprendront les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et aux prescriptions contractuelles de résistance, de non soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux, d'isolation thermique et acoustique.

Ils comprendront aussi la fourniture et la pose des éléments métalliques et des dispositifs de fixation à la structure porteuse, la fourniture et la pose des panneaux, dalles, bandes, bacs ou autres éléments constituant le plafond proprement dit, y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (pattes à scellements, clips, coulisseaux, glissières, etc.).

La prestation de l'Entrepreneur comprendra la protection par galvanisation, électrozingage, anodisation ou revêtement organique de tous éléments métalliques ; l'exécution des feuillures, engravures et trous dans les murs, cloisons et ossatures porteuses pour la fixation ; le scellement ou la mise en place des éléments de plafonds suspendus, le rebouchage des feuillures, engravures et trous restant apparents après pose.

L'Entrepreneur se renseignera auprès du Maître d'Œuvre des caractéristiques dimensionnelles des éléments d'éclairage, conditionnement d'air, canalisations, câbles, etc. ... Il se conformera aux dessins d'appareillage du Maître d'Œuvre ou dans le cas contraire lui soumettra ses dessins d'appareillage et de détails d'exécution pour approbation. Il soumettra au Maître d'Œuvre le programme d'exécution permettant la coordination,

précisera les dispositions à prendre pour limiter l'incidence des variations hygrométriques sur son matériau.

La mise en œuvre devra comprendre toutes les réservations et renforts pour encastrement des luminaires, bouches d'extraction, etc. ...

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra se mettre en rapport avec les entreprises des corps d'état techniques pour toutes les réservations et renforts à prévoir.

Avant mise en œuvre, les systèmes de faux-plafonds adoptés feront l'objet d'analyses et d'essais en tous genres afin de vérifier leurs qualités dans tous les domaines.

Ces essais seront réalisés sur les lieux de construction dans un local aménagé à cet effet. Ces essais sont à la charge de l'entrepreneur du présent corps d'état.

A inclure

L'Entrepreneur responsable du présent corps d'état devra prévoir et inclure dans ses prix unitaires de Faux-Plafonds, si nécessaires :

- Toutes les ossatures complémentaires bois ou métalliques, y compris ossatures primaires.
- Toutes les suspentes et accessoires pour plénum de grande hauteur.
- La prise en compte des surcharges liées aux passages des réseaux fluides, faux-plafonds rapportés, reprises de charges ponctuelles, etc.
- Les grilles de ventilation dans les faux-plafonds, dans le cas de souche de désenfumage dans le plénum.
- Les grilles de ventilation dans les faux-plafonds dans le cas de plénum ventilé ; dans le cas d'isolation, la découpe de celle-ci au droit des grilles de ventilation.
- Dans le cas de faux-plafonds extérieurs, il sera prévu systématiquement des clips anti-soulèvement.
- Le calepinage des faux-plafonds suivant plans du Maître d'Œuvre et d'électricité pour l'appareillage des luminaires encastrés.
- Les réservations et renforts complémentaires pour l'intégrations des éclairages.
- Les trous pour encastrement des différents appareils d'éclairage.
- Les armatures secondaires pour finition autour des appareils d'éclairage.

Réhabilitation

- L'entrepreneur du présent corps d'état devra se rendre sur place avant le rendu de son offre et la réalisation des travaux, afin d'inclure toutes les modifications et/ou d'adaptations particulières dus au site.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

4 PLAFOND PLAQUE DE PLATRE PERFOREE

4.1 Plafond plaque de plâtre perforée sur ossature métallique

Composition :
- Cornière ou rail, au périmètre des locaux.
- Ossature métallique, suivant un entraxe de 0.60 m composée de fourrures clipsées directement sur les suspentes
- Plafond réalisé à l'aide d'une plaque à perforations carrées à bords amincis : 16 %.
- Le voile acoustique est intégré.
- Absorption acoustique (aw) : 0,70.
- Réaction au feu (Euroclass) : A2-s1, d0
- Epaisseur des plaques : 12,5 mm
- Largeur des plaques : 1,20 m
- Compris mise en œuvre d'une laine minérale de 80 mm ép. sur plafond, sans pare vapeur papier ou kraft.

Les plaques seront disposées perpendiculairement à l'ossature et fixées mécaniquement.

Les joints entre plaques et contre maçonnerie seront traités suivant la technique, enduit et bande du fabricant.

LOCALISATION :
A prévoir dans le sas, suivant plans architecte.

5 FAUX-PLAFOND BOIS EXTERIEUR

5.1 Faux-plafond extérieur en mélèze à claire-voie

Ouvrage comprenant :

Ossature
- Une ossature sous charpente constituée de chevrons traités C2 fixés à la structure porteuse par tirants réglables en hauteur.
- La fixation de l'ossature sera réalisée par tous moyens adaptés au support acier.

Plafond en lames
- Les lames seront en Mélèze et de classe 3.2, traité fongicide-insecticide et anti-termite, finition appliquée en usine.
- Espacement des lames de 20 mm avec pose sur un fond de feutre noir HPV.
- Les lames seront posées sous l'ossature décrite ci-avant, suivant plans.
- La fixation se fera par vissage en inox, de longueur appropriée selon l'épaisseur du revêtement.
- L'ensemble de l'ouvrage comprendra les profils d'angles, ainsi que toutes les coupes, ajustages des raccords sur les ouvrages attenants.
- Une coordination avec le lot ELECTRICITE sera nécessaire dans le cas de mise en place de luminaire en plafond.

Caractéristiques :
- Type de plafond : Bois Mélèze épaisseur 20 mm largeur 100 mm
- Modèle : Des établissements PIVETEAU ou équivalent
- Classe de bois : Classe 3.2 minimum
- Euroclasse : B-s3, d0
- Finition : Appliquée en usine
- Coloris : Au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

LOCALISATION :

A prévoir suivant plans du Maître d'Œuvre, en sous-face du auvent en zones extérieures.